

Fundamental of Financial Accounting: spécificités suisses

26 novembre 2019 (Morges, journée entière)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux personnes provenant de l'étranger et commençant leur activité dans le domaine de la fiduciaire, la comptabilité et la gestion d'entreprises en Suisse.

Contexte et problématique

La formation dispensée dans les institutions à l'étranger ne traite évidemment pas des particularités des droits comptable, fiscal et de l'organisation des assurances sociales helvétiques.

Une bonne prise de connaissance de ces particularités permettra d'éviter certains écueils dans la compréhension des comptes présentés selon le droit de notre pays et de se mettre à niveau avec ces dernières dans la pratique quotidienne et dans la formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un diplôme par la suite.

Objectifs

Faire un tour d'horizon complet des particularités de notre droit comptable et fiscal et expliquer le fonctionnement de nos assurances sociales, avec une approche axée sur la théorie avec quelques exemples pratiques, afin que chaque participant puisse obtenir une connaissance de base des principes et des particularités de la Suisse en la matière.

Thèmes

- Droit comptable et ses particularités
- Droit fiscal et ses particularités et ses pièges
- Assurances sociales et ses particularités et implications dans les aspects fiscaux

Méthode

Ce séminaire s'adresse aux personnes de cursus étranger, arrivant en Suisse pour travailler dans le domaine de la gestion d'entreprise, la comptabilité ou les domaines de la fiduciaire.

Responsable du séminaire

Guy Chervet, expert-comptable diplômé, associé et administrateur de BfB Fidam révision SA, Renens

Conférenciers

Guy Chervet, (voir ci-dessus)

Fabrice Kuhn, avocat et expert fiscal diplômé, BfB Fidam révision SA, Renens



Guy Chervet



Fabrice Kuhn

Date	26.11.2019 journée entière
Lieu	La Longeraie Route de la Longeraie 14 1110 Morges https://lalongeraie.ch/
Prix du séminaire	CHF 333.- non-membre CHF 300.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
Sont compris	• toute la documentation (version papier et numérique) • café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle • TVA 7,7%
Directives concernant la formation continue	La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- ☐ Non-membre
- ☐ Membre ASAI
- ☐ Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Fundamental of Financial Accounting:
spécificités suisses

☐ 26 novembre 2019 (Morges, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

☐ Facture à l'adresse privée

☐ Facture à l'adresse professionnelle

☐ Correspondance à l'adresse privée

☐ Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

☐ Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention
Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales
Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais
En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.–
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.